CREPS DE MONTPELLIER
2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER
Tél. Standard Formations : 04 67 61 74 67
Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT Spécialité : Éducateur sportif Mention : Activités de la Forme Option : « Cours collectifs »

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

Cette formation dispensée en contrôle continu des connaissances s'adresse à des personnes désirant exercer le métier de professeur de fitness dans le secteur professionnel de la remise en forme. Le diplôme du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités de la forme « option «Cours Collectifs » permet d'exercer en qualité de salarié dans une salle de forme du secteur marchand, du secteur associatif, ou en qualité d'indépendant. Il confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à l'enseignement, l'animation des activités en cours collectifs, avec ou sans musique, de type : activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que LIA, STEP, aérobic… et activités de renforcement et d'étirement musculaires auprès de tous publics.

LA FORMATION

La formation au BPJEPS Activités de la forme « option cours collectifs » comporte **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation. Cette formation se déroule en centre et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les unités capitalisables de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiées.

OBJECTIF DE LA FORMATION

L'éducateur sportif « mention activités de la forme » « option cours collectifs » exerce en autonomie et en sécurité son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux cours collectifs dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

LIEU DE LA FORMATION

CREPS de Montpellier

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

Période de formation : **d'octobre à juin** (9 mois)
Durée : **720 H de formation en centre et 480 H de formation en entreprise.**

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)

- Avoir 18 ans au plus tard en cours de formation.
- Être titulaire du diplôme de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités de la forme « option cours collectifs » datant de moins d'un an (utiliser obligatoirement le modèle joint dans l'inscription)
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (incluse dans votre assurance habitation)
- Fournir un extrait original de casier judiciaire n°3 pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Fournir un certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats de moins de 25 ans uniquement
- Être d'un très bon niveau technique dans la discipline (Fitness)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

S'inscrire en ligne sur **www.creps-montpellier.org**, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

Attention : assurez-vous, avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces demandées ci-dessus et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables** *(Pour les admis en formation via le Programme Régionale Qualifiant (PRQ), certains frais pourront être remboursés)*.

ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

1) Vérification des exigences préalables

a. Les Tests d'Exigences Préalables (T.E.P.) ELIMINATOIRES

Evaluez bien la difficulté des TEP et entrainez-vous en conséquence.

Ces TEP (définis dans les textes réglementaires) vérifient que le candidat a le niveau requis pour accéder à la formation.

Épreuve 1 : Test navette Luc Léger
(Détail des épreuves en annexe en fin de ce document)

Épreuve 2 : Epreuve de démonstration technique
(Détail des épreuves en annexe de ce document)

Seuls les candidats ayant validé les TEP accèdent aux épreuves de sélection

2) **Épreuves de sélection**

Elles permettent un classement des candidats ayant réussi les T.E.P. (ou qui en sont dispensés) et donc une sélection en fonction des places disponibles. Elles consistent en 4 épreuves :

Épreuve 3 : présentation d'une création personnelle

Épreuve 4 : épreuve écrite : durée 2 heures

Épreuve 5 : épreuve d'entretien : durée 20 minutes
Épreuve 6 : suivi d'un cours collectif niveau intermédiaire/avancé

(Détail des épreuves en annexe en fin de ce document)

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes règlementaires).

2) Équivalences / Allègements / Dispenses (voir tableau ANNEXE I)

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la ***DRJSCS Occitanie : 04 67 10 14 00***

3) Contenus et séquences de formation

La formation BPJEPS AFCC
comporte **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation en contrôle continu.

Présentation des 4 Unités Capitalisables :
UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme
UC4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « cours collectifs »

4) Certification

UC 1-2-: Dossier professionnel
UC 3 : Production d'un dossier comprenant un cycle d'animation en cours collectifs et mise en situation professionnelle (préparation et conduite d'une séance d'animation).
UC 4 : Démonstration d'une technique de l'option cours collectifs et conduite de séance cours collectifs.

LES TARIFS

Frais de constitution et de gestion du dossier administratif (non remboursable) : **60,00 €**
Frais pédagogiques : contacter par mail le Département des Formations **pour demander un devis :**
formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr
Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.
Attention : avant de régler les frais d'inscription
, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables** *(Pour les admis en formation via le Programme Régionale Qualifiant (PRQ), certains frais pourront être remboursés)*.

LES FINANCEMENTS

Des financements sont possibles pour les demandeurs d'emploi, salariés et indépendants, handicapés, sportifs de haut-niveau ….

Consulter le site internet du CREPS : http://www.creps-montpellier.org, Onglet formation / Présentation et diplômes (en bas de page).

Cette formation est ouverte au Programme Régional Qualifiant (PRQ, sous réserve du vote de la région), Contrat Individuel de Formation (CIF), autofinancement.

INFORMATION IMPORTANTE

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

COORDONNÉES

Coordonnateur de formation :	M. Bruno PARIETTI
Tél. secrétariat :	04.67.61.74.67
Mail secrétariat :	formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr
Site internet :	http://www.creps-montpellier.org

ANNEXE I

DISPENSES ET EQUIVALENCES

1/ La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation, du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », suivants :

	Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 option « cours collectifs »	UC 4 option « haltérophilie, musculation »
Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X quelle que soit l'option						
BP AGFF* mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d'expression »	X quelle que soit l'option	X	X	X			
BP AGFF* mention C « forme en cours collectifs »	X quelle que soit l'option	X	X	X	X	X	
BP AGFF* mention D « haltère, musculation et forme sur plateau »	X quelle que soit l'option	X	X	X	X		X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS* en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)			X	X			
CQP ALS* option « activités gymniques d'entretien et d'expression »	X uniquement pour l'option « cours collectifs »		X				
Brevet fédéral animateur des activités gymniques cardiovasculaires délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						

(suite et fin)	Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 option « cours collectifs »	UC 4 option « haltérophilie, musculation »
Brevet fédéral animateur des activités gymniques d'entretien délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral initiateur fédéral gymnastique aérobic délivré par la FFG*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral instructeur des activités gymniques délivré par la FFG*	x uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral « BF1A » activités physiques d'expression délivré par l'UFOLEP*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF*	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						
Brevet fédéral iniateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						
Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						X
Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par FFHMFAC*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						X

*BPJEPS AGFF : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activité gymniques de la forme et de la force »
*BPJEPS : professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport
*CQP ALS : Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »
*FFG : Fédération française de gymnastique
*UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique
*FSCF: Fédération sportive et culturelle de France
*FFHMFAC : Fédération française d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme

DISPENSES ET EQUIVALENCES (SUITE)

2/ Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » mention C « forme en cours collectifs » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités de la forme » option « cours collectifs » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

3/ Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » mention D « haltère, musculation et forme sur plateau (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités de la forme » option « haltérophilie, musculation » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

ANNEXE II

Déroulement des épreuves d'exigences préalables et de sélection

a. Les Tests d'Exigences Préalables (T.E.P.) ELIMINATOIRES

Les **T.E.P** sont les suivants :

Épreuve 1 : test navette Luc Léger

Le test de Luc Léger est une course-navette qui se déroule entre deux lignes parallèles distantes de 20 m. Réglée par des signaux sonores, la vitesse de course augmente progressivement : elle est de 8 km/h pendant les deux premières minutes, et ensuite augmente de 0,5 km/h par minute. Les sujets évalués doivent effectuer des allers et retours en bloquant chaque fois un pied derrière les deux lignes au moment de l'audition du bip.

GRILLE DES CRITERES DE REUSSITE

Pour valider les TEP, **les femmes devront atteindre le palier 8 (c'est-à-dire palier 7 réalisé) et les hommes le palier 10 (c'est-à-dire 9 réalisé)**. La partie représentée en blanc correspond aux paliers éliminatoires.

DOSSARD N° …… Nom prénom : …… Candidat : ~~Masculin~~ / Féminin					DOSSARD N° …… Nom prénom : …… Candidat : Masculin / ~~Féminin~~			
Palier	15''	30"	45"		Palier	15''	30"	45"
1 ☐	☐	☐	☐		1 ☐	☐	☐	☐
2 ☐	☐	☐	☐		2 ☐	☐	☐	☐
3 ☐	☐	☐	☐		3 ☐	☐	☐	☐
4 ☐	☐	☐	☐		4 ☐	☐	☐	☐
5 ☐	☐	☐	☐		5 ☐	☐	☐	☐
6 ☐	☐	☐	☐		6 ☐	☐	☐	☐
7 ☐	☐	☐	☐		7 ☐	☐	☐	☐
8 ☐	☐	☐	☐		8 ☐	☐	☐	☐
9 ☐	☐	☐	☐		9 ☐	☐	☐	☐
10 ☐	☐	☐	☐		10 ☐	☐	☐	☐
11 ☐	☐	☐	☐		11 ☐	☐	☐	☐
12 ☐	☐	☐	☐		12 ☐	☐	☐	☐
13 ☐	☐	☐	☐		13 ☐	☐	☐	☐
14 ☐	☐	☐	☐		14 ☐	☐	☐	☐
15 ☐	☐	☐	☐		15 ☐	☐	☐	☐
Émargements des candidats					Émargements des candidats			

En d'autres termes, **le Luc Léger est une épreuve éliminatoire si le palier 8 pour les femmes et le palier 10 pour les hommes n'est pas atteint.**

Épreuve 2 : épreuve de démonstration technique

La réussite à l'épreuve de démonstration technique de 60 min au total, comprenant 10 minutes d'échauffement collectif, 20 min de STEP à un rythme de 128 à 132 batt/min dont 2 minutes de retour au calme, 20 min de passage en renforcement musculaire, 10 min de retour au calme sur 5 étirements. Le candidat reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction des indications verbales ou gestuelles données. Il/Elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple.

La trame des enchaînements de l'épreuve n°2 est présentée ci-dessous en trame d'échauffement, Step, renforcement et étirement TEP

Type de cours, niveau et durée	Échauffement, cour de STEP, renforcement musculaire et étirement, Total 30 min

N° DU BLOC	*Bloc final (avec changement de pieds)*	*Compte*	*Changement de pieds*	*Approche ou orientations*	*Coordination*	*Durée par bloc*	*Cumul durée (en min)*
Echauffement	*Echauffement à la convenance de l'intervenant : Activation cardio vasculaire, préparation générale et spécifique, préparation ostéo articulaire, musculo tendineuse, évaluation du niveau du groupe motivation*	*Mouvement de la CV dans tous les plans, enchaînement de LIA+ex de la base squat, fentes, antépulsion des bras, rotation…….*					*10*
1er bloc	*1 basic +1 mambo cha cha 1 chassé sur le step + 1 mambo 3 genoux L step (en bout) 1 basic à cheval + 1 basic retour face*	*8 temps 8 temps 8 temps 8 temps*	*Sur le mambo cha cha sur le chassé Sur les 3 genoux L step*	*Face Face En bout Début en bout puis retour en face*	*Bras simples sur les 3 genoux L step*	*9*	
2 ème bloc	*1 basic + 1 traversée + 3 genoux ciseaux 1 traversée+ 2 dégagés sur le step +1 V step*	*16 temps 16 temps*	*Lors des 3 genoux ciseaux*	*Début face/fin dos Début dos et revient face avec le basic Traversée avant les dégagés*	*Bras simples sur les 2 dégagés et sur le V step*	*9*	
Retour au calme						*2*	
						Temps cumulé	*30 minutes*

Type de cours et durée	Cours de renforcement avec éléments imposés : squat/Fentes/Pompes/ Gainages, 20 min

N° et nom de l'exercice	Croquis	Objectif et séquences	Placement de base et mouvement	Précisions rythmiques	Durée (w/repos)	Temps	Cumul temps en minute	Critère de réussite
1) Squat		Séquence de squat à répéter 3 fois	Flexion des hanches genoux, chevilles puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	4 min 30	-Respecte le Rythme -Respecte l'exécution du mouvement - Respecte la posture
2) Pompes		Séquence de pompes à répéter 3 séries	Flexion des coudes, alignement coudes épaules. En planches pour les hommes et genoux pour les femmes	Rythmique à la convenance de l'intervenant	3 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min	7 min 30	
3) Fentes à droite		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min30	12 min	
4) Gainage		Séquence de gainage à répéter 3 séries	Planche frontale	Isométrie	3 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min	15 min	
5) Fentes à gauche		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min	19 min30	

Retour au calme avec 5 étirements						
1) Flexion du buste		*Evaluation souplesse chaine postérieure et maintien de la posture*	*Position assise, jambes tendues en avant, flexion du buste*	*2 min*	*2 min*	*Respect de la posture*
2) Flexion du buste		*Evaluation souplesse adducteur et chaine postérieure*	*Position assise, Jambes tendues en ouverture, flexion du buste*	*2 min*	*4 min*	
3) Chien tête en bas		*Evaluation posturale et souplesse*	*Angles tronc/ jambe à 90°, jambe et bras tendus, tête alignée main au sol*	*2 min*	*6 min*	
4) Planche debout position unipodale (pied droit au sol)			*Planche debout, Position unipodale, Alignement bras tête tronc jambe*	*4 min*	*10 min*	
5) Planche debout unipodale (pied à gauche au sol)			*Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe*			
				Total	*60 minutes*	

Critères d'évaluation :
- être capable de reproduire des éléments techniques simples ;
- être capable d'ajuster sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données par le professeur (respect des consignes) ;
- être capable de mémoriser un enchaînement simple.
- Respecte le rythme
- Respecte la posture

b. Les épreuves de sélection

Épreuve 3 : présentation d'une création personnelle

Enchaînement d'une durée de 1 minute 45 à 2 minutes dans une technique de base choisie parmi les pratiques de la danse, de l'aérobic, (sans possibilité d'utilisation d'engin, de matériel ni de costume. Il comprend entre autres éléments : un ou plusieurs sauts, des passages au sol, des positions d'équilibre, des tours, des pas rythmés, des changements de direction, de niveau et des variations de vitesse d'exécution…

Il est réalisé sur une musique choisie par le candidat et présenté sur un support obligatoirement (soit sur CD ou sur smartphone) .

Critères d'évaluation :
- maîtrise de la technique ;

- relation musique-mouvement : utilisation du rythme, de la ligne mélodique, des changements de vitesse ;
- variété dans l'utilisation de l'espace ;
- qualités physiques de base démontrées : souplesse, force, vitesse, équilibre, coordination,
- changements de dynamismes, d'énergies … ;
- engagement, originalité, expressivité.

Prise en compte : le jury attribuera une note prise en compte pour la sélection.

Épreuve 4 : épreuve écrite (durée 2 heures)

Cette épreuve permet, à partir d'un sujet général sur les pratiques sportives, d'apprécier chez les candidats les capacités :
d'expression écrite ;
de réflexion et d'analyse.

Épreuve 5 : épreuve d'entretien (durée 20 minutes)

L'entretien s'effectue à partir d'un dossier comportant au maximum 5 pages.
Proposition d'organisation du dossier : à remettre à l'entretien
1. Le C.V. : état civil – études effectuées – diplômes obtenus ou niveau atteint – situation professionnelle.
2. L'expérience pratique et pédagogique dans les activités de la forme et/ou de la force
3. Les motivations et le projet professionnel.

Remarque : des annexes, non comptabilisées dans le nombre de pages, peuvent être jointes. Il s'agit de documents attestant de l'authenticité des points 1, 2 et 3 : photocopies de diplômes, attestations de stages techniques ou pédagogiques, attestations d'employeurs…

Épreuve 6 : suivi de cours collectif de niveau intermédiaire/avancé (durée 50 minutes)

- 5 mn d'échauffement
- 20 mn de cours de step
- 20 mn de cours de type LIA
- 5 mn de retour au calme

  Les 2 enchaînements seront construits à partir de pas de base, de changement de direction et d'éléments de coordination bras jambes.

  Critères d'évaluation :
- Etre capable de reproduire des éléments techniques simples.
- Etre capable d'ajuster sa prestation en fonction d'indication verbale ou gestuelle donnée par le professeur (respect des consignes.
- Etre capable de mémoriser un enchaînement simple.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LES TEP

☐ Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)

☐ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)

☐ Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)

☐ PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (AFPS, SST à jour…)
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)

☐ Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. dossier d'information)

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA FORMATION

☐ Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)

☐ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)

☐ Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)

☐ PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (AFPS, SST à jour…)
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1

☐ Justificatif de financement

☐ Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)

☐ Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers

☐ Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux…)

☐ Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)

☐ Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.

☐ Lettre de motivation

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

□ Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

☐ Un avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel)

☐ Pour les candidats éligibles au Programme Régional Qualifiant (PRQ), joindre obligatoirement la fiche de prescription

Pour les personnes en situation de handicap :

☐ L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agrées et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

☐ Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
OCCITANIE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Spécialité : Éducateur Sportif
Mention : Activités de la Forme

Option : Cours Collectifs

CERTIFICAT MÉDICAL

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DU SPORT

Je soussigné(e) ……, Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné en date du ……,

Mme/M. ……,

Né(e) le……

- et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la mention : Activités de la forme, Cours collectifs.

- Observations :

……
……
……
……

……

Fait le : ……./……/……
À : ……

Signature et cachet (obligatoire) :